



**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
Route de la Monnaie**

Du 10 au 20 Janvier 2023

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Remplacement d'un poteau incendie**

**ARRETE :**

**Article 1** : Du 16/01/2023 au 20/01/2023 La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat par feux tricolores, route de la Monnaie.

**Article 3** : L'entreprise BEL ET MORAND TP, 403 e Route de la gare – ZI de Mésinges – 74200 Allinges, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Bel et Morand TP
- CCPEVA
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 10 janvier 2023

Cyprien Tournier  
4ème Adjoint en charge de la  
voirie